

Mars 2014

RESUME

La mobilité économique en Méditerranée

Le cas des migrants issus des pays du Maghreb
Etat de lieux des politiques d'admission dans l'Union européenne,
aux Etats-Unis et au Canada

MACARENA NUÑO

Chef de projet ipemed

Avec la collaboration de

SARAH SAMEUR ET ALEXIS GHOSN



IPAMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

RÉSUMÉ

POSER LA QUESTION DE LA MOBILITÉ ÉCONOMIQUE en Méditerranée est une nécessité si l'on veut une intégration régionale en profondeur. C'est aussi un défi, tant le sujet est complexe et source des débats passionnés.

En partant du cas des migrants issus des pays du Maghreb, l'objectif de ce rapport est de faciliter la compréhension de ce phénomène en analysant les politiques de visas mises en place dans différents pays ou régions du monde (Union européenne (UE)/espace Schengen, Etats-Unis, Canada) et d'identifier des éléments qui pourraient faciliter une plus grande mobilité économique dans la région.

Au niveau européen, c'est l'achèvement progressif du marché unique qui amène les Etats membres à se poser la question de la politique migratoire et de visas à développer. Mais c'est seulement à partir des années 2000 que la machine institutionnelle va se mettre en route pour élaborer des dispositifs (les directives spécifiques) censés attirer et faciliter l'admission de certaines catégories de ressortissants des pays tiers dont l'UE a besoin. Ces dispositifs développés à destination des étudiants, des chercheurs, des travailleurs hautement qualifiés et des travailleurs saisonniers sont le fruit de vifs débats entre la Commission européenne et les Etats membres. La première défendant l'idée d'une politique commune structurée autour d'un cadre juridique commun garantissant un ensemble de droits à tous les migrants économiques (« approche horizontale ») et les Etats prônant une approche sécuritaire et plus sélective, avec la mise en place de dispositifs différenciés en fonction du statut du migrant.

Au bout du processus, l'Union européenne n'a pas de politique commune de l'immigration économique. Il s'agit plutôt d'une juxtaposition de dispositifs caractérisés par :

- une facilitation de la mobilité dans l'espace Schengen pour de courts séjours si le titre est délivré par un pays membre de cet espace ;
- une facilitation de la mobilité dans l'espace Schengen pour des séjours de plus de trois mois mais toujours en lien avec la raison pour laquelle le titre a été délivré ;
- des conditions plus favorables et des dérogations pour faire venir la famille du ressortissant (chercheurs, titulaires d'une carte bleue européenne), mais des démarches restent à faire en cas d'installation dans un deuxième Etat membre ;
- un effort de simplification administrative même si les procédures restent complexes et très souvent doivent se faire en étroite collaboration avec l'employeur ;
- une harmonisation *a minima* du fait de la main mise des Etats membres;
- l'obtention de ces titres est censée faciliter l'obtention des visas quand ceux-ci sont nécessaires, mais il ne s'agit pas d'une disposition juridiquement contraignante pour les Etats membres.

Malgré une certaine harmonisation et comme le montrent les différents rapports réalisés par la Commission européenne sur l'application des direc-

tives et les chiffres d'Eurostat, l'UE n'arrive pas à attirer en nombre suffisant les catégories de migrants ressortissants des pays tiers qu'elle souhaite privilégier (chercheurs, travailleurs hautement qualifiés). Elle continue à attirer surtout des migrants venant réaliser d'autres activités rémunérées (toute activité qui ne rentre pas dans les catégories spécifiques), des étudiants et des travailleurs saisonniers.

Aux Etats-Unis, le choix qui a été fait est celui d'une politique de migration économique ambitieuse basée sur la demande des employeurs, qui pilotent la procédure. L'objectif est de faire venir, de façon permanente ou temporaire, des travailleurs étrangers ayant des compétences ou des profils spécifiques et pouvant occuper des emplois dans des secteurs stratégiques ou rencontrant des pénuries de main d'œuvre. Une longue liste des dispositifs (il existe plus de 80 types de visa temporaires, *Green card*, etc.) très précis a été élaborée. Des quotas sont établis.

Néanmoins, le système mis en place par les Etats-Unis est :

- complexe ; les procédures en place ne sont pas simples ni transparentes et pas suffisamment accessibles pour les migrants ou les employeurs ;
- coûteux ; en raison des frais liés à la procédure mais également du fait que souvent les migrants et les employeurs doivent faire appel à des juristes spécialisés ;
- peu transparent et peu réactif aux besoins du marché. Les délais d'attente pour se voir délivrer un visa peuvent aller jusqu'à plusieurs années.

Tous les acteurs concernés font le constat du besoin d'une réforme globale du système mais les visions divergentes, notamment entre le Sénat, plus enclin au développement d'une politique plus favorable à l'immigration de travail, et la Chambre des représentants, encourageant une politique restrictive, ont bloqué cette réforme jusqu'à maintenant. Ce sont surtout les employeurs et notamment ceux souhaitant faire entrer aux Etats-Unis des travailleurs qualifiés et ceux évoluant dans les secteurs des TIC qui font pression sur le gouvernement pour encourager la migration économique et augmenter le nombre de visas délivrés aux travailleurs étrangers.

La complexité du système n'empêche pas les Etats-Unis d'attirer un grand nombre d'étudiants, venant réaliser notamment des études supérieures, des travailleurs hautement qualifiés qui deviennent résidents permanents après avoir été des migrants temporaires, mais aussi des travailleurs saisonniers originaires, pour la plus grande partie, du Mexique.

Le Canada a depuis toujours fait appel à l'immigration dans une perspective d'installation permanente. Mais, de plus en plus, le système mis en place cherche également à répondre aux besoins du marché du travail et aux pénuries de main d'œuvre pour soutenir la croissance économique du pays.

Les différents gouvernements ont développé un système hybride combinant un modèle de sélection par l'offre (dans le cadre de la migration économique permanente les migrants peuvent entrer dans le pays sans avoir une offre d'emploi ferme) et par la demande (ce sont les employeurs qui pilotent la procédure pour la migration économique temporaire). L'objectif est d'attirer des migrants qualifiés ayant les compétences et l'expérience profession-

nelle leur permettant d'exercer un métier et pouvant réussir leur intégration économique.

Seulement deux titres (carte de résident permanent et visa de résident temporaire) sont délivrés mais plusieurs programmes existent pour faciliter la venue des travailleurs étrangers. Les délais de délivrance, notamment de la carte de résident permanent, peuvent prendre plusieurs années.

La migration économique permanente, avec le programme pour les travailleurs qualifiés et un système à points, est la principale voie d'accès au marché canadien. Même si depuis quelques années, la migration économique temporaire prend de l'ampleur obligeant le gouvernement à réfléchir globalement à la politique migratoire du pays.

L'analyse réalisée dans ce rapport fait ressortir quelques points communs entre les différentes politiques développées envers les migrants économiques. Ces éléments permettent de soumettre plusieurs pistes de travail afin de mettre en place un espace euro-méditerranéen de la mobilité économique :

- développer des dispositifs qui fluidifient la mobilité autant géographique qu'économique : plus les dispositifs sont rigides, plus ils fixent les populations sur un espace donné ;
- sécuriser le parcours du migrant afin qu'il puisse exploiter ses compétences et s'impliquer dans le développement économique de la région en ayant « un pied au Nord et un pied au Sud » ;
- dissocier la question de la mobilité de celle de l'immigration et du contrôle des frontières pour pouvoir imaginer un espace de mobilité euro-méditerranéen ;
- renforcer l'action de l'UE en s'appuyant sur les politiques les plus actives mises en place par certains Etat membres ;
- associer toutes les parties prenantes (acteurs publics, économiques, entreprises et syndicats, société civile, représentants des diasporas, réseaux professionnels euro-méditerranéens, etc.) dans l'élaboration de cet espace.



IPEMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

L'Institut de prospective économique du monde méditerranéen, IPAMED, est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2006. Think tank promoteur de la région méditerranéenne, il a pour mission de rapprocher par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée. Il est indépendant des pouvoirs politiques dont il ne reçoit aucun financement.